

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-07-30\_31**

Séance du 30 juillet 2020

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt, et le trente juillet, à 19 h 15, le conseil  
En exercice : 15 municipal de la commune, convoqué le 24 juillet 2020, s'est réuni  
Présents : 12 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Votants : 13 sous la présidence de Monsieur le Maire, Arnaud FAUQUET-  
LEMAITRE.

**Présents :**

Arnaud FAUQUET-LEMAITRE, Francis DUGAUQUIER, Olivier BARTHELEMY, Gabrielle FOUQUET, Daniel TILMANT, Patrick CHOLIEU, Maxime TRANCHAND, Sylvie BROWN, Tiffany EMERIC, Héléne CANDELPERGHER, Sylvie CASTAGNETO, Anne-Hélène CONILH.

**Absents excusés donnant pouvoir :**

Pierre ETTORI donne procuration à Olivier BARTHELEMY

**Absents :**

Christine LAFORET, Jean-Christophe BRUNEL.

Monsieur Maxime TRANCHAND a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Liste des contribuables dressée en vue de la désignation par le directeur des services fiscaux des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs locaux**

VU, l'Article 1650 du Code Général des Impôts qui institue dans chaque commune un Commission Communale des Impôts Directs présidée par Le Maire.

Dans les communes de moins 2000 habitants, la Commission est composée de 6 Commissaires Titulaires et de 6 Commissaires Suppléants

VU, le courrier de demande des Services Fiscaux en date du 10 juin 2020

Considérant que la durée du mandat des Membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal

Considérant, que les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances pour l'exécution des travaux confiés à la Commission

Considérant que les Commissaires ainsi que leur Suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de Contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus énoncées, dressé par le Conseil Municipal

Considérant que la désignation des Commissaires et de leurs Suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité décide :

**Pour Les Commissaires Titulaires :**

M. André DULAS Quartier les Rabineaux.

M. Pierre ETTORI – Quartier Ribas.

Accusé de réception en préfecture 083-218300895-20200730-2020-07-30_31- DE Date de télétransmission : 31/07/2020 Date de réception préfecture : 31/07/2020
--

M Franck LAMER Quartier les Rabineaux.  
Mme Sylvie ADVILLE– Quartier Fabron.  
M. Jacques VERDIER – 8 Lotissement « La Pinède ».  
M. Gérard OTTAVI – Lotissement « La Fontaine du Saule ».  
M. Maurice TAIEB – Quartier Plantassier.  
M Thierry LAFORET – Quartier les Rabineaux.  
M. Jean-Pierre GAYRAUD – Quartier Paradis.  
Mme Marie-Hélène SEGUY – Lotissement la Pinède.  
Mme Patricia MORIN– Quartier Coucourel.  
M. Sébastien KUS – Quartier Coucourel.

Pour Les Commissaires Suppléants :

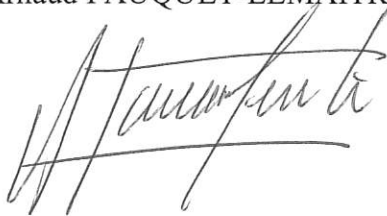
Mme Lucette BARTHELEMY – Quartier Les Mayonnettes.  
M. Marc BENEVENTI – Quartier Les Mayonnettes.  
M. Emile MONJEAN – Quartier Ribas.  
M. Jean Christophe BRUNEL– Quartier Fabron.  
Mme Catherine LEYDIER – Route de Pourcieux.  
Mme Chantal ROUSTAN– Quartier Fabron.  
Mme Elisabeth DE TURCK – Quartier Les Mayonnettes.  
Mme Tiffany EMERIC- 3 Rue du Portail.  
M Franck EMERIC- 3 Rue du Portail.  
Mme Christine LAFORET Quartier les Rabineaux.  
M Jean CUBA Beauvillard.  
M Yvon BATHELEMY Quartier Champouce.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Monsieur le Maire,  
Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.



Accusé de réception en préfecture  
083-218300895-20200730-2020-07-30\_31-  
DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020